

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Vendredi 18 Septembre 2020

L'an deux mille vingt et le Vendredi 18 Septembre.

Le conseil municipal de la commune de Velanne, dument convoqué le 12 septembre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

**Présents :** Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Bernard de MONTFALCON, Nathalie GIVOIS, Caroline ARNAUD-GODDET, Damien GOURGAUD, Raphaël GALLIN-MARTEL, Martine PIVIER, Christelle BOUICH, Stéphanie BURIAS, Salvator DI VINCENZO, Laurent BOUVERET, Anthony BEJUIS

**Absents :** Georges GUERREIRO (donne pouvoir à Martine PIVIER), Sophie de MONTFALCON (pouvoir à Bernard de MONTFALCON)

**Secrétaire de séance :** Laurent BOUVERET

**Concernant l'ordre du jour**, le maire informe du retrait du point «Dotation abondée de soutien à l'investissement public local » car cette aide de l'Etat mise en place pour relancer les investissements publics dans le cadre du Covid 19 ne concerne que des projets dont le montant minimal est supérieur à ceux à engager à Velanne. Il propose par contre d'ajouter deux nouveaux points : désignation des titulaires et des suppléants dans les commissions du Pays Voironnais et compte-rendu du conseil enfance de la Valdaine réuni le 17 septembre 2020. Modifications adoptées à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR :

1. *Vote des subventions municipales (2ème partie)*
2. *Résultat de l'appel d'offres pour la construction des vestiaires de football*
3. *Compte-rendu du premier atelier citoyen*
4. *Le point sur la rentrée scolaire*
5. *Reprise de concessions au cimetière*
6. *Le point sur les demandes de subventions auprès du département de l'Isère pour le chauffage de la mairie et la réfection de la route de la Platière*
7. *Demandes de fonds de concours auprès du Pays Voironnais pour plusieurs opérations d'investissement : réfection de la route de la Platière et achat d'une armoire ignifugée pour la mairie*
8. *Le point sur les travaux de mise aux normes du terrain de football*
9. *Bilan de l'action culturelle en Valdaine « Fêtes comme chez vous »*
10. *Nouveau contrat de fourniture en électricité au 1er janvier 2021*
11. *Participation financière au coût du ticket de cantine de l'école maternelle de Saint-Geoire en Valdaine*
12. *Convention frais de scolarité école maternelle Saint-Geoire en Valdaine*
13. *Renouvellement du contrat de fourniture des repas de la cantine scolaire*
14. *Désignation d'un nouveau référent en charge du RGPD*
15. *Désignation du référent en charge des questions de défense*
16. *Désignation d'un délégué au CA de la SEMCODA*
17. *Urbanisme : actualités et validation du nom « rue de la Passardière » (voie nouvelle)*
18. *Compte-rendu des délégations données au maire*
- 19) *Désignation des titulaires et suppléants pour les commissions transition écologique, Solidarité et Economie du Pays voironnais.*
- 20) *Un point sur le conseil Enfance en Valdaine*

Début de la réunion à 18h30

**Adoption à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2020**

### 1) **Vote des subventions municipales (2<sup>ème</sup> partie)**

Deux associations ont été ajoutées à la liste initiale, les JSP (jeunes sapeur-pompiers) pour un montant de 100€ et l'association Tichodrome pour un montant de 60 euros. L'ensemble des documents demandés, demande, RIB, le bilan ont été envoyés.

Le maire intervient pour une demande de remerciement en complément qui serait la bienvenue.

Le montant total des subventions 2020 s'élève à 9 516,69 € dont 6 336,69 € pour le centre de loisirs de la Valdaine. **Délibération : adopté à l'unanimité**

### 2) **Résultat de l'appel d'offres pour la construction des vestiaires de football**

Sur les 10 lots, un lot reste sans offre et 9 dépassent largement le prévisionnel de l'architecte. Conformément à l'article L2152-3 des marchés public, les offres peuvent donc être déclarées inacceptables. Le maire propose donc de déclarer cet appel d'offres infructueux.

L'architecte du projet sera consultée et s'en suivra une réunion de la commission travaux le 1<sup>er</sup> octobre afin d'identifier les possibilités de réduction des coûts et de relancer un autre appel d'offre en conservant au maximum ce qui a déjà été projeté. Une refonte complète du projet n'est pas envisageable, étant donné la trop longue durée et le coût supplémentaire d'une telle alternative.

**Délibération : déclaration d'infructuosité pour l'ensemble des lots adoptée à l'unanimité**

### 3) **Compte rendu du premier atelier citoyen**

Onze personnes étaient présentes, 4 personnes souhaitant l'intégrer n'ont pu être présentes.

Damien GOURGAUD a proposé un certain nombre de dispositions réfléchies en amont afin d'aider le groupe formé à initier leur organisation. Il a également proposé un certain nombre de sujets pour lesquels le comité pourrait agir en concertation avec la mairie :

- Aménagement de la plateforme dans le coteau au-dessus du terrain de football, incluant un chantier participatif pour un four banal en pisé en partenariat avec l'association « A L'humosphère » qui organise chaque année un festival autour du pisé
- Réflexion sur l'éclairage public à Velanne (quantité de points d'éclairage, abaissement ou extinction nocturne)
- L'aménagement du marais du bourg pour créer un espace de promenade ou/et ludique
- Le recensement des chemins piétons et cyclables sur la commune afin d'engager une réflexion et de potentiels aménagements.

Une prochaine réunion se tiendra le 25 septembre 2020 à 20H à la Mairie.

### 4) **Le point sur la rentrée scolaire**

Nathalie GIVOIS intervient pour faire un résumé de la situation de rentrée qui s'est, dans l'ensemble bien passé.

L'école compte 40 élèves, 16 départs pour 17 arrivées. La nouvelle institutrice semble avoir une pédagogie très appréciée des parents.

Une première sortie à Chanaz a été organisée avec visite de l'écluse et croisière en bateau. S'en est suivi une visite du musée gallo-romain.

La cantine compte 30 enfants inscrits sur les 40 au total.

Il sera mis à disposition de Roseline LAFFAY un ordinateur inutilisé à l'école pour préparer ses activités. L'achat d'une tablette qui était envisagé ne sera donc pas nécessaire.

### 5) **Reprise de concessions au cimetière**

Trois concessions ont été récupérées et une procédure est en cours pour celles qui sont abandonnées. Le maire tient à signaler le problème de sa durée qui peut aller jusqu'à 3 ans.

Deux devis d'un montant de 2 240 € et 4 496 € ont été reçus pour la rénovation du monument aux morts et de la stèle érigée à la mémoire d'un ancien curé de Velanne. Un autre devis est attendu.

## **6) Le point sur les demandes de subvention auprès du département de l'Isère pour le chauffage de la mairie et la réfection de la route de la Platière**

Le maire informe qu'il a déposé ces deux demandes dans le cadre du contrat territorial du territoire départemental Voironnais Chartreuse et en demandant l'autorisation de démarrage des travaux à l'automne 2020. En régime normal d'attribution des subventions, les demandes formulées l'année N ne sont analysées et programmées que l'année suivante N+1 ce qui empêche la commune de démarrer les travaux l'année N, sauf à montrer le caractère urgent des travaux à engager.

Le maire a donc mentionné l'urgence du remplacement de la pompe à chaleur de la mairie ce qui devrait être accepté puisqu'il n'est pas envisageable de ne pas avoir de chauffage cet hiver 2020.

Pour la réfection de la route de la Platière, le caractère d'urgence n'est pas fondé et les travaux sont donc à décaler au printemps 2021, après validation du dossier lors de la 1<sup>ère</sup> conférence territoriale du territoire Voironnais Chartreuse.

Mais, dans le cadre des mesures prises par le département pour soutenir l'économie locale en période de crise sanitaire, le maire informe qu'il est possible cette année, et à titre dérogatoire, de lancer les travaux avant validation de la subvention par la conférence territoriale.

Il s'agit donc de prendre le risque de démarrer les travaux sans certitude d'obtention de la subvention demandée. Le maire considère que pour les deux opérations, ce risque est très faible et propose au conseil municipal d'engager malgré tout les travaux en 2020. Il précise qu'il a contacté l'entreprise de travaux publics pour leur exposer le problème du report des travaux en 2021, ce report modifiant évidemment le devis initial de 24 805,25 € HT en raison de l'évolution constante du prix du pétrole, paramètre financier très important pour les travaux de réfection de routes. L'entreprise a confirmé une très probable augmentation du coût réel des travaux en 2021 et le maire explique que la différence entre ce coût réel 2021 et le devis 2020 resterait à charge de la commune.

**Délibération : le conseil municipal valide à l'unanimité le démarrage des deux opérations à l'automne 2020 sans attendre la validation des subventions départementales demandées**

## **7) Demandes de fonds de concours auprès du Pays Voironnais pour plusieurs opérations d'investissement : réfection de la route de la Platière et achat d'une armoire ignifugée pour la mairie**

- Demande de subvention pour la banque réfrigérée de l'école - Devis de 1 627,75€ HT mais le maire expose que cette demande devra intégrer l'ensemble des travaux à engager à l'école pour qu'elle puisse bénéficier des 60% du plan école. Pas de demande de fonds de concours pour l'instant.
- Demande de subvention pour l'armoire d'archivage coupe-feu, modèle 120 cm retenu – Devis de 5 098,53 € HT
- Demande de subvention pour la route de la platière – Devis de 24 805,25 € HT

Deux autres projets ont été abordés, la barrière sur le muret de l'école et les volets roulants des logements, coté espace public de l'école

- Pour la barrière, les premiers devis de l'ordre de 25 000 € pour les deux parties du muret semble élevé pour la majorité des élus. Mme martine PIVIER propose une solution alternative, un filet dépliant au moment de la récréation. Cette solution sera étudiée par la commission travaux.
- Pour les volets roulants, Raphaël GALLIN-MARTEL propose en alternative au volet roulant, des volets extérieurs motorisés plus esthétiques. Une nette majorité d'élus n'est pas favorable à la pose de volets roulants sur la façade d'un bâtiment dont l'architecture est patrimoniale.

## **8) Le point sur les travaux de mise aux normes du terrain de football**

Le premier adjoint Serge DEGONNE intervient sur l'avancée des travaux.

- L'arrosage automatique a été enlevé.

- Une seconde garniture de la pelouse a été réalisée.
- La mise en place des accès au terrain est en cours et se fera depuis la plate-forme du cimetière pour l'accès pompiers et l'arrière de la salle de fêtes.
- Un contrôle après travaux de l'éclairage du stade sera effectué

Le maire intervient pour soulever le problème de l'arrosage au terme des travaux et propose la solution d'un arrosage mobile, la situation du terrain sur un ancien marais risquant de ne pas être suffisante. D'autre part, le conseil valide un troisième accès au terrain depuis la porte latérale de la salle des fêtes, conformément au dispositif avant travaux.

#### **9) Bilan de l'action culturelle en Valdaine « Fêtes comme chez vous »**

Nathalie GIVOIS intervient pour résumer l'évènement. Une quarantaine de personnes étaient présentes dont beaucoup d'enfants. Une projection cinématographique sur le mur de l'église a eu lieu. Malheureusement, la dernière soirée de St Bueil a été annulée en raison d'intempéries.

#### **10) Nouveau contrat de fourniture en électricité au 1er janvier 2021**

Le 31 décembre 2020 s'arrêtent les tarifs réglementés des fournitures d'électricité. Il conviendra donc de choisir un fournisseur avant cette date. Ce point sera discuté lors de la prochaine commission travaux du 1<sup>er</sup> Octobre.

#### **11) Participation financière au coût du ticket de cantine de l'école maternelle de Saint-Geoire en Valdaine pour l'année scolaire 2019-2020**

Comme chaque année, le maire propose de prendre en charge 2 € par ticket de cantine pour les enfants velannois inscrits à l'école maternelle publique de St Geoire en Valdaine en petite et moyenne sections. Cette proposition tient au fait que l'ancienne municipalité répercutait l'intégralité du coût du ticket sur les non saint geoiriens, soit un écart d'environ 2 € par rapport aux enfants de St Geoire. La question est posée de la décision de la nouvelle municipalité sur ce point. Nathalie Givois se renseignera.

**Délibération : adopté à l'unanimité**

#### **12) Convention frais de scolarité école maternelle Saint-Geoire en Valdaine pour 2019-2020**

Le maire propose de reconduire pour 2019-2020 la participation de la commune de Velanne aux frais de scolarité des enfants velannois inscrits à l'école maternelle publique de St Geoire en Valdaine en petite et moyenne sections à hauteur de 800 € par enfant.

**Délibération : adopté à l'unanimité**

#### **13) Renouvellement du contrat de fourniture des repas de la cantine scolaire**

Nathalie GIVOIS intervient notamment sur la qualité des repas de la cantine pour laquelle elle a peu de retour et propose de faire une enquête de satisfaction.

Dans l'immédiat, il est proposé de renouveler le contrat avec le prestataire en cours pour une durée d'un an.

**Délibération : adopté à l'unanimité**

#### **14) Désignation d'un nouveau référent en charge du RGPD**

Compte-tenu de son expertise en ce domaine, le maire propose de désigner Sophie De MONTFALCON comme nouvelle référente RGPD pour le Pays Voironnais

**Délibération : adopté à l'unanimité**

### **15) Désignation du référent en charge des questions de défense**

Laurent BOUVERET se propose comme référent

**Délibération : adopté à l'unanimité**

### **16) Désignation d'un délégué au CA de la SEMCODA**

Le maire rappelle que dans le montage financier de la construction de 6 logements sociaux en face de l'école par la SEMCODA, la commune est devenue actionnaire de la SEMCODA pour un montant de 507 actions. A ce titre, elle doit désigner un élu pour représenter la commune au conseil d'administration de la SEMCODA. Caroline ARNAUD-GODDET est proposée par le maire comme déléguée au CA de la SEMCODA

**Délibération : adopté à l'unanimité**

### **17) Urbanisme : actualités et validation du nom « rue de la Passardière » (voie nouvelle)**

Le maire demande aux élus de bien vouloir valider par délibération le nom « rue de la Passardière » pour désigner la nouvelle voirie du bourg qui dessert la nouvelle zone constructible. Il précise que le deuxième tronçon qui reste à réaliser porterait le même nom, les numéros d'attribution des habitations commençant au parking de l'école.

**Délibération : adopté à l'unanimité**

### **18) Compte-rendu des délégations données au maire**

Le maire explique que suite à la délibération du 23 juin 2020 lui déléguant un certain nombre de pouvoirs, il est dans l'obligation d'informer à chaque conseil municipal les élus des décisions qu'il aurait eu à prendre dans le cadre de cette délégation. Il informe qu'il n'a utilisé cette délégation que pour valider les dépenses courantes de la collectivité.

### **19) Désignation des titulaires et suppléants pour les commissions transition écologique, Solidarité et Economie du Pays voironnais.**

Le Pays Voironnais a annoncé la future composition des 4 commissions de l'intercommunalité. La commune de Velanne doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour chacune des commissions, à l'exclusion de la commission Ressources et moyens composée exclusivement des maires et de l'exécutif du Pays Voironnais.

**Sont désignés et à l'unanimité :**

#### Commission transition écologique :

Titulaire : Damien GOURGAUD et Bernard DE MONTFALCON

Suppléant : Raphaël GALLIN MARTEL et Laurent BOUVERET

#### Commission Solidarité :

Titulaire : Caroline ARNAUD-GODDET et Bernard DE MONTFALCON

Suppléant : Serge DEGONNE et Nathalie GIVOIS

#### Commission Economie :

Titulaire : Sophie DE MONTFALCON et Salvatore DI VINCENZO

Suppléant : Stéphanie BURIAS et Georges GUERREIRO

### **20) Un point sur le conseil Enfance en Valdaine**

Damien GOURGAUD tenait à faire un point sur les 3 actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF par chacune des communes de Valdaine et Chirens.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (centre de loisirs) de St Geoire et Velanne ne pose pas de problème particulier à ce jour malgré le Covid 19.

Mais, en ce qui concerne la Halte-Garderie Itinérante (HGI) la situation s'est compliquée cet été avec la nomination d'une nouvelle directrice de la Protection Maternelle Infantile (PMI) qui a décidé d'appliquer rigoureusement la réglementation en matière d'accueil des enfants. En conséquence, le nombre de places à Chirens et à Massieu a baissé ce qui entraîne de fait une diminution de l'aide de la CAF, aide qui dépend de la capacité d'accueil.

De plus, la PMI a exigé la création immédiate d'un poste de direction pour la HGI ce qui a conduit la commune de St Geoire en charge du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) à diminuer de 50% le temps de travail de l'animatrice du RAM pour qu'elle occupe ce nouveau poste de directrice de la HGI. Or, la CAF demande que le temps de travail de l'animatrice soit un temps plein pour 70 assistantes maternelles, ce qui était encore le cas en Valdaine il y a 2 ans. Aujourd'hui, le nombre d'assistantes maternelles est de 55 ce qui mécaniquement diminue le temps de travail de l'animatrice mais qui pose le très sérieux problème du non remplacement des assistantes maternelles partant à la retraite pour des raisons de faible attractivité de ce métier. Malgré cette baisse à 55, il a néanmoins donc fallu recruter une nouvelle animatrice du RAM pour compléter le temps de travail de l'actuelle animatrice ce qui génère de nouvelles dépenses.

A noter qu'à ce jour la PMI n'a toujours pas donné le nombre de place disponibles aux 2 communes concernées par la diminution de places et qu'elle ne veut pas rencontrer les élus pour discuter du problème.

En conséquence, se pose la question du devenir de la HGI et d'une éventuelle solution alternative à cette fermeture à laquelle s'ajoute le trop faible nombre d'assistantes maternelles à ce jour.

Les élus de Valdaine doivent donc envisager la création d'un lieu multi-accueil (dont l'ancien nom est crèche) pour répondre aux besoins des familles.

Fin de la réunion à 23h

**Prochain conseil municipal : vendredi 9 octobre 2020 à 20h**